

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Mandji : une scène de jalousie envoie deux frères en prison pour 4 mois

F.N
Mandji/Gabon

ALORS que la partie civile, représentée par Salomon Ondo Minko, espérait avoir gain de cause à l'issue du procès qui l'opposait à son frère Pierre-Léonce Ondo Eva, tous ouvriers agricoles à Olam-Mandji, pour violences et voie de fait, le délibéré du tribunal a quelque peu surpris. Et pour cause, la victime a été aussi inculpée pour les mêmes infractions. Aussi, les deux antagonistes ont-ils été reconnus coupables et condamnés à 4 mois d'emprisonnement dont 3 mois avec sursis.

Les faits remontent à courant mai 2021 à Mandji. Ondo-Eva entretient depuis trois mois une relation intime avec la nommée Sonia. Un soir, celle-ci se retrouve dans un troquet de la place avec Salomon Ondo Minko, son beau-frère. Entre-temps, Léonce-Pierre Ondo Eva, après avoir passé une soirée bien arrosée, décide d'aller dormir chez sa dulcinée. Mais, au

milieu de la nuit il se rend compte que Sonia n'est pas à ses côtés. Il l'appelle aussitôt au téléphone et parvient quand même à joindre Sonia qui lui fait savoir là où elle se trouve.

Une fois sur les lieux, Léonce-Pierre Ondo Eva pique une crise de jalousie à l'endroit de l'accompagnateur de la jeune femme, qui n'est autre que son propre frère. Finalement, c'est le lendemain qu'une rixe éclate entre les deux hommes, en présence d'un autre membre de la fratrie, Jérôme Mengue Mengue. Au sortir de cette altercation ayant occasionné des blessures, les frères rivaux sont mis aux arrêts par les gendarmes de la brigade locale. Pendant les débats contradictoires, il a été mis en exergue le fait que le plaignant et la victime se sont tous les deux rendu auteurs d'actes de violence et de voie de fait. Salomon Ondo-Minko en donnant un coup de tête à Léonce-Pierre Ondo-Eva, a provoqué une lésion chez ce dernier. Devant la barre, Sonia, à l'origine

de la dispute, a été formelle: " Je lui avais pourtant dit que Salomon Ondo Minko n'était pas mon amant. Mais plutôt un collègue de travail à Olam Palm". Au cours de ses réquisitions, le Ministère public, représenté par le substitut du procureur de la République, Léance Mba-Mihindou, a fait la démonstration de la culpabilité des deux prévenus dans le cadre de ce procès qui repose sur les faits de jalousie. Aussi, le maître des poursuites a-t-il requis 6 mois de prison avec sursis à leur rencontre. Reconnus coupables du délit de violence et



Photo: Felicien Ndong

Les deux frères qui ont été condamnés.

voie de fait, les deux frères ont, en répression, plutôt été condamnés à 4 mois d'emprisonnement dont 3 assortis de sursis. En plus d'une amende de 50 000 francs. Un mandat de dépôt a été aussitôt

décerné à leur rencontre. Jérôme Mengue Mengue, l'autre membre de la fratrie poursuivi également pour les mêmes infractions a, quant à lui, été déclaré non coupable.

Incendie : plusieurs biens détruits à Nkembo-Campagne

Adjai NTOUTOUME
Libreville/Gabon

LE domaine familial de feu Dominique Mabicka-Bigoundou, situé au quartier Nkembo-Campagne, dans le 2e arrondissement de la commune de Libreville, a dernièrement été la proie d'un incendie.

D'après les témoignages recueillis sur les lieux du sinistre, il ressort que la zone a connu une coupure de courant dès 9 heures. Toute chose qui a donc contraint plus d'un habitant à aller passer le temps ailleurs. Mais l'électricité est revenue autour de 16 heures. L'on ne sait pas ce qui s'est réellement passé dans le kiosque du réparateur d'ordinateurs. lorsqu'un incendie s'est déclaré dans la structure en l'absence de ce dernier.

Certaines indiscretions croient savoir que l'occupant du kiosque



Photo: Adjai Ntoutoume

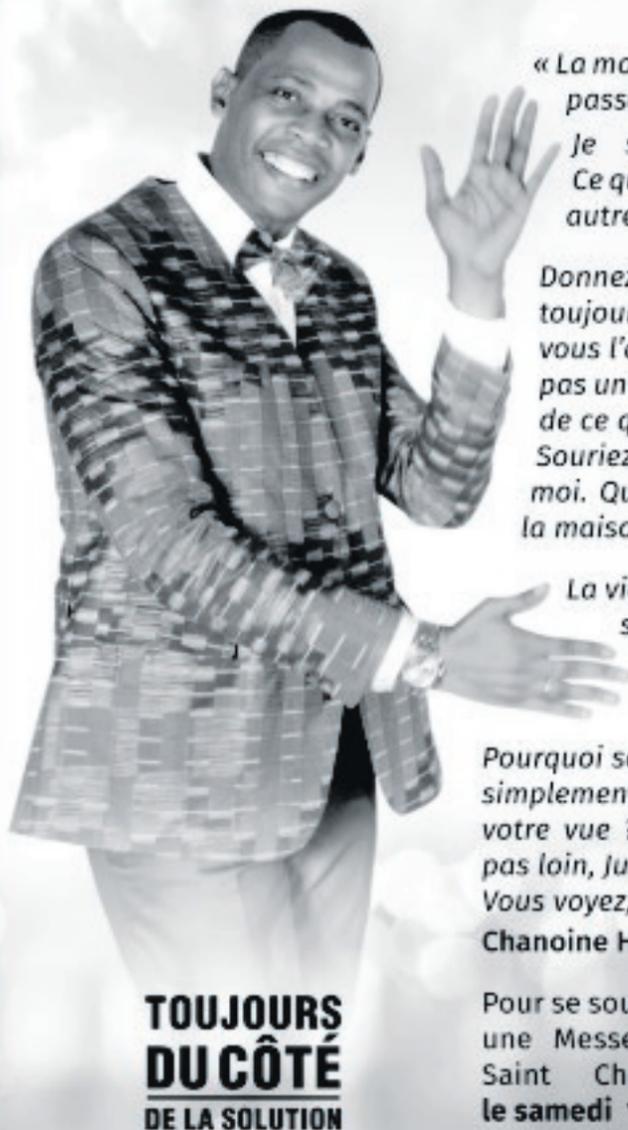
Le feu a détruit une bonne partie du bâtiment.

aurait branché un appareil avant de sortir. Et que le rétablissement du courant aurait déclenché un court-circuit à l'origine du sinistre. Le brasier s'est rapidement propagé au niveau supérieur du bâtiment.

Il a fallu attendre l'arrivée des sapeurs-pompiers – lesquels ont fait montre de bravoure –, pour circonscrire les flammes qui commençaient à gagner d'autres compartiments de l'espace commercial.

« Je ne meurs pas, j'entre dans la vie ! » Sainte Thérèse

IN MEMORIUM
Didier MANIKA,
Le Prince de l'Eternel
14 juin 2019 - 14 juin 2021



« La mort n'est rien. Je suis seulement passé dans la pièce d'à côté.

Je suis moi, vous êtes-vous. Ce que nous étions les uns pour les autres, Nous le sommes toujours.

Donnez-moi le nom que vous m'avez toujours donné. Parlez-moi comme vous l'avez toujours fait. N'employez pas un ton différent. Continuez à rire de ce qui nous faisait rire ensemble. Souriez, pensez à moi, priez pour moi. Que mon nom soit prononcé à la maison comme il l'a toujours été.

La vie signifie ce qu'elle a toujours signifié. Elle est ce qu'elle a toujours été. Le fil n'est pas coupé.

Pourquoi serais-je hors de votre pensée, simplement parce que je suis hors de votre vue ? Je vous attends, je ne suis pas loin, juste de l'autre côté du chemin. Vous voyez, tout est bien.

Chanoine Henri Scott Holland

Pour se souvenir et lui rendre hommage, une Messe sera dite en la Paroisse Saint Christophe d'Okala-Avorbam, le samedi 19 juin 2021 à 15h00.

TOUJOURS
DU CÔTÉ
DE LA SOLUTION